

(1)

(N° 5.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1855-1856.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1856.

*(Voir le N° 152, session 1854-1855 et les N°s 25, 29 et 51, session 1855-1856  
de la Chambre des Représentants.)*

---

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut :*

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1856, à la somme de douze millions cent trente-neuf mille sept cent cinquante et un francs (12,159,751 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 novembre 1855.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) J. G. DE NAEYER.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) P. CALMEYN.  
H. ANSIAU.*

## Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1856.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	190,550	»	
3	Matériel . . . . .	23,000	»	246,550
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . .	6,000	»	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	6,000	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	COUR DE CASSATION. Personnel. . . . .	215,000	»	5,500
7	— Matériel . . . . .	5,250	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel . . . . .	549,100	»	28,000
9	— Matériel . . . . .	18,000	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,022,095	»	18,216
11	Justices de paix et tribunaux de police. . . .	545,400	»	8,770
<b>CHAPITRE III.</b>				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	COUR MILITAIRE. Personnel. . . . .	16,070	»	4,253
13	— Matériel . . . . .	2,000	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	29,819	»	212
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	5,540	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police . . . . .	570,000	»	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires. . . . .	9,800	»	16,415
<b>CHAPITRE V.</b>				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes. pour les aider à fournir les locaux convenables pou service des tribunaux et des justices de paix. . . . .	55,000	»	40,000
				75,000

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impressions du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré . . . . .	116,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projet de lois et autres documents législatifs . . . . .	15,500 »	»	437,000 »
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement . . . . .	2,700 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles . . . . .	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	11,500 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	2,000 »	»	26,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons; se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .	3,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	511,700 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	62,010 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 fr., pour revenus de cures. . . . .	3,563,171 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fa-			

ARTICLES	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	briques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . .	594,000 »	26,000 »	
30 bis	Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (troisième cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1853).	»	90,000 »	4,540,281 »
31	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ). . . . .	50,576 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	7,524 »	»	
33	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ). . . . .	9,200 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .	300 »	»	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . .	8,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes ; secours aux anciens religieux et religieuses. . . . .	18,000 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>				
37	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	100,000 »	»	
38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale ; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. . . . .	148,000 »	»	
39	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance. — Des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents ophthalmiques, etc., etc. — Des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission spéciale de l'établissement de Gheel. . .	10,000 »	»	645,000 »
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisances et frais divers. . . . .	2,000 »	»	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. . . . .	145,000 »	»	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
43	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . .	220,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PRISONS.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. . . . .	1,300,000 »	500,000 »	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	34,000 »	»	
46	Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants . . . . .	20,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements. . .	11,000 »	»	
48	Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .	439,000 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau. . . . .	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	190,000 »	»	
51	Prison cellulaire de Courtrai. Complément des travaux de construction. . . . .	»	20,000 »	
52	Prison cellulaire d'Anvers. — Continuation des travaux de construction. . . . .	»	250,000 »	5,559,000 »
53	Prison de Bruges.—Continuation des travaux d'appropriation . . . . .	»	90,000 »	
54	Prison cellulaire de Hasselt. — Premiers travaux de construction . . . . .	»	30,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	22,000 »	
56	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons. . . . .	»	6,000 »	
57	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. . .	55,000 »	»	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	500,000 »	»	
59	Gratifications aux détenus. . . . .	170,000 »	»	
60	Frais d'impression et de bureau. . . . .	5,000 »	»	
61	Traitement et tantièmes des employés. . . . .	85,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique . . . . .	58,000 »	»	58,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
63	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . fr.	11,184,405 »	955,516 »	12,159,751 »